



Service de portage de repas
à domicile

LES BÉNÉFICIAIRES

Le service de portage de repas à domicile s'adresse aux personnes retraitées, handicapées ou ayant un problème temporaire, domiciliées sur la ville de Tours.

- Vous avez des difficultés à préparer vos repas ;
- Vous êtes fatigué(e)s ;
- Vos commerçants sont éloignés de votre domicile ;
- Vous n'avez pas de moyen de locomotion pour faire vos courses.

Chaque jour ou de façon ponctuelle, selon vos besoins ou votre désir, vous pouvez recevoir à votre domicile un repas équilibré.



LA PRÉPARATION DES REPAS

Le CCAS de Tours choisit avec soin le prestataire chargé de la confection des repas dont le savoir-faire culinaire donne toute sa place aux saveurs et au goût. À ce titre, une charte de qualité est conclue entre le CCAS de Tours et le prestataire :

- Respect des normes d'hygiène et de sécurité (HACCP),
- Repas conçus par une diététicienne.

LES MENUS

Chaque jour, vous avez le choix entre :

- Deux menus traditionnels ;
- Un menu sans graisse ajoutée ;
- Un menu sans sel ajouté ;
- Un menu sans sucre ajouté.

Par ailleurs, un repas bio est proposé toutes les semaines et un repas à thème chaque mois. En cas de difficulté de santé, des repas mixés sont également proposés sur présentation d'une ordonnance médicale.

LA LIVRAISON À DOMICILE



Les repas sont livrés **la veille pour le lendemain entre 8h00 et 13h30**. Le jeudi, vous trouverez, dans deux sacs différents, les repas du vendredi et du samedi. Les repas du dimanche et du lundi vous seront portés le vendredi.

Les repas sont disposés dans des barquettes conçues pour être réchauffées au four micro-ondes.

Si vous utilisez un four électrique ou à gaz, versez le contenu des barquettes dans un plat adapté.

Les repas sont remis en main propre.

Toute annulation ou modification de commande peut être faite auprès du service de portage de repas à domicile **au moins 2 jours ouvrables à l'avance**.

Tarifs appliqués à tous les menus :

Menu sans pain : 7,00 €

Menu avec pain : 7,30 €

LE DOSSIER

Pour toute demande d'information ou de dossier, le service de portage de repas à domicile est à votre disposition du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00.

La livraison des repas peut être mise en place dans les 48 à 72 heures après réception et validation de votre dossier d'inscription.

LES FINANCEMENTS POSSIBLES

Cette prestation peut être financée en partie par le Conseil Départemental dans le cadre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) ou par votre caisse de retraite principale. Elle ouvre droit sous certaines conditions à une réduction d'impôts.

